DECLARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Il est rappelé aux intéressés que les déclarations des accidents du travail doivent être déposées au Bureau des Accidents, rue de Tournai, numéro 13.

UNE CHUTE DE QUATRE MÈTRES. — M. Fernand Philipperon, 27 ans, rue du Mont-à-Leux, 471, à Wattrelos, homme de peine aux Magasins Généraux, rue de Roubaix 38, grimpait sur une pile de balles de laine. Il glissa et tomba d'une hauteur de quatre à cinq mètres. Dans sa chute il se fit des contusions violentes, à la cuisse droite. Il a reçu les soins de M. le docteur Aerts et devra subir un repos d'environ trois semaines.

PHARMACIENS DE GARDE pour le dimanche 2 mai, à partir de midi: MM. Claeys, 4, place Notre-Dame; Boyaval, 8, place Charles-Roussel; Courtin, 2, rue des Carliers; Gratenois, 227, rue de Dunkerque; Declercq, 164, rue de Menin.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme de peine des entrepôts et magasins généraux de Paris, M. Victor Savary, 31 ans, rue du Fontenoy, 8, à Roubaix, en portant un sac d'engrais, s'est fait une déchirure musculaire à la région lombaire. Docteur Delattre; 20 jours de repos.

— Au peignage de MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, un laveur, M. Léon Delpelchen, 25 ans, rue Saint-Pierre, 47, a été blessé à l'auriculaire droit par un chardon. Docteur Decherf; 10 jours de repos.

POPULATION ETRANGERE. — Pendant la période du 25 avril au 1er mai inclus, douze hommes, six femmes et quatre enfants de nationalité étrangère ont déclaré faire élection de domicile à Tourcoing. Par contre, huit hommes, sept femmes et cinq enfants étrangers ont quitté la ville.

HALLUIN

La IIe fête fédérale des accordéonistes

C'est aujourd'hui dimanche et demain lundi, qu'aura lieu, dans le quartier de l'Abattoir, à Halluin, la IIe fête Fédérale des sociétés d'Accordéonistes du Nord et du Pas-de-Calais. Malgré le mauvais temps que nous subissons depuis quelques jours, les organisateurs ne désespèrent pas d'être favorisés par le soleil et ils espèrent, grâce aux concours qu'on leur prête de toute part, que la fête de dimanche sera l'une des plus brillantes que l'on ait vue à Halluin. D'ailleurs, dans le quartier de l'Abattoir les derniers préparatifs sont poussés activement, et en fait de décoration des rues et des maisons, les nombreux étrangers qui se rendront à cette fête, seront à admirer de véritables merveilles. Un certain nombre de forains, profitant de l'occasion, se sont installés dans le hameau; il y a entr'autres un manège de chevaux de bois, un cinématographe, des ballançoires, une salle de bal. Le théâtre Caron, qui s'est créé dans la région une certaine réputation, s'y est également établi. On le voit, les goûts les plus divers trouveront à se satisfaire à la fête de l'Abattoir.

Le Comité invite instamment les habitants à orner, pavoiser et illuminer leurs demeures. La retraite se fera à 1 heure le dimanche et à minuit le lundi.

MOUVAUX

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS FOUQUETTE, président de la Société de secours mutuels Saint-Germain, décédé dans les circonstances que nous avons relatées, ont eu lieu, samedi matin, à neuf heures et demie, en l'église St-Germain. Au cimetière, M. Gallois-Verbrugge, conseiller municipal et trésorier de la dite société, a rappelé la vie du défunt, qui s'était dévoué pour assurer le développement de la société de secours mutuels.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UNE PROCESSION ET UN CONCERT. — Aujourd'hui 2 mai, la Musique municipale, après avoir assisté à la procession annuelle en l'honneur de Saint-Quirin, patron de la paroisse, se rendra au « Labyrinthe », dans les jardins de M. Mullie, y faire l'ouverture des concerts d'été. Elle y exécutera, sous l'habile direction de son chef distingué, M. Maquet, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Nul doute que cette première audition n'inaugure d'une façon toute brillante la saison d'été de 1909.

LINSELLES

M. L'ABBÉ AUGUSTIN MARESCAUX, professeur au collège de Tourcoing, l'apôtre zélé de l'œuvre des Jardins ouvriers, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme veuve Marescaux, née Sophie Delannoy, décédée à Linselles, dans sa 81e année, après une longue et pénible maladie.

Nous prions M. l'abbé Marescaux et sa famille, d'agréer l'expression de nos respectueux sentiments de condoléances.

Les funérailles de Mme Marescaux auront lieu à Linselles, mardi prochain, à 9 heures et demie du matin.

Eclairage ENTREPRISE D'AMEUBLEMENT Objets d'Art
29, r. Esquermoise, LILLE MOREL-BOYEZ Nomb. 1ury LILLE 1904

LILLE

L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU CANTON DE LILLE-NORD-EST. — On assure que M. Pringuet, conseiller municipal d'Hellemmes, posera sa candidature à l'élection au Conseil d'arrondissement qui aura lieu le 16 mai dans le canton Nord-Est de Lille, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Desmettre, décédé.

M. Pringuet fut élu, aux dernières élections municipales, sur la liste de M. Fanyau.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 1er mai

Présidence de M. GODART, vice-président

Les Sœurs de la Sagesse de la rue de la Chaussée, à Roubaix, poursuivies pour infraction aux lois contre les congrégations

Cinq religieuses de la Congrégation des Sœurs de la Sagesse, rue de la Chaussée, à Roubaix, étaient citées par le Parquet à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille, sous l'inculpation d'infraction aux lois sur les congrégations. Leur congrégation est reconnue et autorisée: elles tenaient, depuis longtemps, rue de la Chaussée un établissement d'enseignement auquel étaient adjointes quelques œuvres, comme un patronage de jeunes filles et une école ménagère. Leur demande d'autorisation spéciale pour leurs écoles de la rue de la Chaussée ayant été rejetée, elles laissèrent la place à des institutrices libres laïques, mais, croyant avoir le droit de continuer leurs œuvres charitables, elles conservèrent ces organisations postscolaires. C'est de cela qu'il leur est fait grief et c'est ce fait qui motive les poursuites actuelles.

Les religieuses sont arrivées à midi précis, mais elles furent officieusement prévenues que les débats de leur affaire ne viendraient qu'à deux heures; elles quittèrent donc la salle d'audience pour ne revenir que quelques minutes avant l'heure fixée.

En effet, c'est à 2 heures 5, exactement, que l'huissier appelle le dossier. Les cinq religieuses s'avancent à la barre et prennent place au banc des inculpés. Me Bataille, leur avocat, se place derrière elles pour les assister.

Le tribunal se compose de M. Godart, vice-président, assisté de M. Leclercq, juge, et de M. Ducup de Saint-Pol, juge suppléant; ce dernier remplace M. le juge Gobert qui, ayant procédé à l'instruction, ne peut siéger. M. Cauwès, substitut, remplit les fonctions de ministère public.

Dans la salle, on remarque plusieurs prêtres et, de nombreuses dames et jeunes filles qui ont tenu à accompagner les sœurs.

Les débats commencent, très courtois et rapides, en somme.

M. Laché, commissaire de police, est entendu comme témoin. « Le 26 juin 1908, dit-il, j'ai été notifier à Mme la supérieure de la Sagesse de la rue de la Chaussée, un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur ordonnant la fermeture, pour le 1er septembre, de l'école et des classes annexées. Le 9 novembre, en vertu d'ordres spéciaux, j'y suis retourné. J'ai appris que les classes avaient été abandonnées par les religieuses; mais, sur les 15 religieuses qui auparavant étaient occupées dans la maison, 10 avaient quitté Roubaix; les cinq autres s'étaient retirées dans une partie de l'ancienne maison et continuaient à s'occuper du patronage ainsi que de l'école ménagère. Les deux bâtiments, celui des sœurs et celui des classes primaires, étaient complètement séparés l'un de l'autre.

D.: Quel genre d'enseignement donnent alors les sœurs? — R.: L'enseignement ménager, aux enfants du quartier.

D.: Le ménage et la couture, aux enfants de plus de 13 ans et ayant leur certificat-d'études? — R.: Le ménage surtout.

D.: Ce n'est pas une école d'enseignement primaire? — R.: Non.

M. le Président interroge alors la supérieure, Mme Céline Assemaine, originaire de Tourcoing. La dévouée religieuse explique très clairement sa situation.

Il y avait, dit-elle, rue de la Chaussée, deux parties très distinctes, la partie scolaire et la partie des œuvres postscolaires. Quand nous avons reçu l'arrêté qui ordonnait la fermeture des classes, nous nous sommes retirées; nous avons fermé l'école.

M. LE PRÉSIDENT. — On vous reproche d'avoir réouvert l'établissement d'enseignement dont la fermeture avait été ordonnée par l'autorité administrative.

R.: Non, nous ne l'avons pas réouvert. Nous faisions cela déjà auparavant; et ce n'est pas un enseignement: nous prenons des enfants de 13 ans, qui ont quitté l'école; elles apprennent chez nous à faire le ménage, la couture.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une espèce d'enseignement pratique, peut-être plus profitable que l'autre, s'adressant à cette catégorie d'enfants « ouvriers.

Les quatre autres religieuses, Mmes Marie Lallier, Marie Benoit, Marie Morand et Marie Renaud, s'en réfèrent à ces explications.

M. Cauwès, substitut, prend alors la parole pour lire les réquisitions écrites qu'il dépose sur le bureau du tribunal. Elles exposent les faits et précisent l'inculpation. On peut les résumer ainsi: la congrégation des Sœurs de la Sagesse est autorisée pour un triple but, d'après ses statuts: elle est à la fois enseignante, hospitalière et charitable. Mais l'établissement de la rue de la Chaussée à Roubaix est un établissement seulement enseignant; c'est là le seul but qui fut indiqué dans la demande d'autorisation. Cette autorisation ayant été refusée, tout devait disparaître.

Ainsi donc, ajoute alors M. Cauwès, le tribunal fera aux prévenues l'application de la loi, mais d'ailleurs une application très modérée, pour leur montrer qu'elles ne doivent pas persister dans leur entreprise, même si elles sont de bonne foi, comme cela paraît. Le délit des congréganistes est un délit contraventionnel, que la bonne foi ne fait pas disparaître.

La plaidoirie de Me Bataille tend à demander, non l'indulgence qui est d'ores et déjà acquise en raison de l'absolue bonne foi, mais l'acquittement. La loi de 1904 dispose en effet que les congrégations mixtes autorisées, comme celle des Sœurs de la Sagesse, conservent le bénéfice de l'autorisation pour les servires autres que les services scolaires supprimés. Les sœurs ont donc cessé de diriger, sur l'ordre donné par le ministre, les six classes gratuites, l'externat payant et l'école maternelle. Mais, dans ce milieu essentiellement ouvrier et pauvre, elles se sont installées à côté pour continuer les œuvres purement charitables qu'elles avaient aussi entreprises depuis longtemps.

L'arrêté de fermeture ne visait que l'établissement scolaire, école ou classes annexées; il ne se rapportait pas à la partie charitable de l'établissement qui continue à bénéficier de l'autorisation générale de la congrégation.

Le distingué avocat énumère alors les œuvres auxquelles se livrent les religieuses, pour démontrer qu'elles ne font plus d'enseignement: catéchisme; visite des malades à domicile; patronage, où les jeunes filles se réunissent uniquement pour jouer; œuvre du trousseau; caisse d'économie; placement; séances de raccommodages pour les jeunes ouvrières à la sortie de l'atelier. Il y a aussi l'école ménagère: mais cette école n'est point un enseignement professionnel de couture et de cuisine; c'est une réunion de fillettes qui, par la pratique, s'initient au ménage, vont au marché, font la cuisine et la mangent, aux frais des religieuses. On ne peut dire que ce soit un enseignement et Me Bataille s'abrite sous l'autorité d'un conseiller à la Cour de Paris, M. Monnier, dans un ouvrage sur la matière. Bien plus, il cite M. Trouillot, alors ministre du Commerce, qui, à la Chambre et au Sénat, a posé le principe. M. Trouillot distingue entre les œuvres d'enseignement professionnel général, où un enseignement technique et méthodique se joint au travail manuel, — œuvres qui constituent un enseignement interdit aux congréganistes, — et les multiples œuvres qui veulent seulement former au travail manuel par le travail manuel, œuvres qui sont surtout de bienfaisance et dès lors licites. C'est le cas des Sœurs de la Sagesse dans leur école ménagère.

Après une courte réplique de M. Cauwès, puis de Me Bataille, le tribunal met l'affaire en délibéré et M. le Président annonce que le jugement sera rendu le 10 juin prochain.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du samedi 1er mai

Présidence de M. DASSONVILLE

La Catastrophe de Marquette

L'indemnité aux familles des victimes

(TROISIÈME AUDENCE)

C'était samedi la troisième audience que le Tribunal consacrait à entendre les plaidoiries des avocats.

Jeudi, Me de Lauwereyns, qui plaidait pour Mme Delplanque, la veuve d'une des victimes, avait tenu toute l'audience pour attaquer Mme Despretz la propriétaire, MM. Hennebique et Debosque-Bonte les constructeurs de la partie du bâtiment faite en ciment armé, MM. Breyne frères, les entrepreneurs de la maçonnerie.

Vendredi, Me Chesnelong avait défendu M. Debosque-Bonte, Me Philippart, de Paris, avait plaidé pour M. Hennebique, et Me Théry pour MM. Breyne frères.

Hier l'audience a commencé par la plaidoirie de Me Delemer pour Mme Despretz.

La plaidoirie de Me Delemer

Me Delemer commence par dire qu'il ne se cache pas la difficulté de sa tâche. Mme Despretz en effet est accablée par tous les adversaires qui tous se retournent contre elle. Mais il va envisager un à un les griefs qu'on lui reproche.

On lui reproche tout d'abord de n'avoir pas pris d'architecte. Mais la loi ne l'y oblige pas. De plus, elle avait assez de confiance en chacun des entrepreneurs pour croire qu'ils n'avaient pas besoin eux-mêmes d'être surveillés. D'ailleurs, M. Hennebique lui-même lui avait dit qu'il était inutile de prendre un architecte. Et quand bien même, Mme Despretz aurait pris un architecte, ce n'est pas celui-ci qui aurait pu empêcher la catastrophe qui est due, affirme Me Delemer, au désétayage trop hâtif du ciment armé.

On a fait grief en second lieu à Mme Despretz d'avoir pris possession trop tôt des étages qui venaient à peine d'être terminés. A cela, Me Delemer répond qu'il est en usage dans l'industrie de se servir au plus tôt de ce dont on peut disposer. Et l'entrepreneur n'a pas empêché Mme Despretz de prendre possession de ces étages. Il conclut donc que Mme Despretz n'a aucune part de responsabilité dans la catastrophe, et que celle-ci au contraire est imputable à M. Debosque-Bonte.

Réplique de Me Chesnelong

Me Chesnelong réplique à ce moment au nom de M. Debosque-Bonte. Il affirme de nouveau que ce n'est pas du tout à cause du ciment armé que la catastrophe s'est produite. En effet, le capot de la toiture avait été désétayé la veille de la catastrophe et il n'a pas cédé. 24 heures après, il ne pouvait que s'être solidifié davantage. Et c'est bien ce qui est arrivé puisqu'on l'a retrouvé intact dans les décombres. Il n'y a donc qu'une cause à la catastrophe, c'est la faiblesse de la maçonnerie dont sont responsables MM. Breyne frères.

Réplique de Me Théris

Me Théry qui défend MM. Breyne, proteste à nouveau. A supposer, dit-il, que la maçonnerie ait été fraîche au moment où M. Debosque s'en est servi et si c'est le poids du ciment qui a fait céder cette maçonnerie, c'est quand même M. Debosque qui est responsable, parce que c'était à lui à vérifier l'état de la maçonnerie.

Plaidoirie de Me Beaudeuf

Me Beaudeuf se présente pour le « Syndicat de garantie » afin de réclamer le remboursement des sommes que sa Compagnie a dû verser aux victimes. Il abandonne son assignation contre M. Hennebique et « Delattre et Paulus » parce qu'il estime que sont seuls responsables MM. Breyne et Mme Despretz. Celle-ci a voulu bâtir vite et grand et économiquement, elle a voulu être son propre architecte. Qu'elle supporte donc les conséquences qu'un architecte aurait supportées. Quant à M. Breyne, les experts civils déclarent formellement que c'est sa maçonnerie qui a cédé.

Plaidoirie de Me Rajat

Me Rajat plaide pour Mme Dufour, la veuve d'une autre victime de la catastrophe.

Lui aussi abandonne son assignation contre M. Hennebique et « Delattre et Paulus ». Et il rejette la faute sur Mme Despretz et MM. Breyne frères.

Plaidoirie de Me De Lauwereyns

Me de Lauwereyns qui plaide aussi pour Delattre et Paulus se félicite qu'on ait abandonné toute attaque contre son client. Mais on a reconnu un peu tard qu'on s'était trompé et il réclame dix mille francs de dommages-intérêts pour abus d'assignation.

***

Après qu'une dernière fois, tous les avocats présents eurent expliqué contradictoirement quelques détails de leur plaidoirie sur une maquette en bois de l'usine écroulée qu'on avait installée sur la table du Tribunal, M. le Président suspend les débats et renvoie l'affaire à trois semaines pour entendre les conclusions du ministère public.

LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS a condamné pour vols qualifiés, les nommés Georges Prévost, à six ans de travaux forcés; Dilly, à huit ans de travaux forcés; le nommé Maréchal et les nommées Marie Demailly, Virginie Legai et Alphonse Dubus, ont été acquittés. Prévoste et Dilly avaient commis des vols à Aix-Noulette, le 6 octobre 1907 et le 27 avril 1908, à Camblain-l'Abbé, le 19 octobre 1907, à Sains-en-Gohelle, le 29 novembre 1907, à Bully-Grenay, le 30 mars 1908, et le 22 avril 1908, à Vermelles, le 25 avril 1908 et le 28 avril 1908, à Angres.

CONVOIS FUNEBRES

Dame Philomène GOORNAMAN, Veuve en premières noces de M. Jean-Baptiste VANTIER, décédée à Roubaix, le 1er mai 1909, dans sa 46e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels, Lundi 3 mai, à 8 h. 1/2, église Sainte-Elisabeth. — Assemblée, 65, rue Decrême, à 8 h. 1/4. 64958d

MESSES ET OBITS

M. Alfred-Joseph FREMAUX, Epoux de Dame Adèle DESCAMPS, pieusement décédé à Roubaix, le 24 mars 1909, dans sa 78e année, administré des Sacrements. Obit du Mois, Lundi 3 mai 1909, à 10 h., église du Très-Saint-Rédempteur. 64912d

M. Jean DELCOURT, Docteur en Droit, décédé à Roubaix, le 5 avril 1909, à l'âge de 31 ans, administré des Sacrements. Obit Solennel du Mois, Mardi 4 mai 1909, à 10 h., église Sainte-Elisabeth. 64913d

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

— **Sainte-Elisabeth.** — La Chorale St-Eloi se fera entendre aujourd'hui, à dix heures, à la messe solennelle que va chanter, pour la première fois, M. le doyen Coquériaux, sous la direction de M. Alphonse Dutoit; elle exécutera la messe de Riga, avec le « Credo » de Merlier. A la fin de la messe aura lieu la procession du T.-S.-Sacrement, à l'occasion du premier dimanche du mois. Le soir, à sept heures et demie, M. le Doyen fera sa première visite aux hommes et jeunes gens du Cercle St-Eloi, en leur local de la rue de Naval. Les membres actifs sont particulièrement invités à cette réunion.

— **Saint-Joseph.** — La première communion aura lieu le jeudi de l'Ascension, 20 mai.

WASQUEHAL

— **Paroisse du Capreau.** — La mission donnée en la chapelle St-Clément est très suivie par les paroissiens, qui se plaisent aux conférences dialoguées des deux missionnaires.

Aujourd'hui dimanche, 2 mai, à la messe de 6 heures, communion générale des hommes et jeunes gens. A la messe de 8 h. 1/2, instruction en flamand. Le soir, à 4 heures, consécration des familles à St-Joseph et illumination. Chaque jour de la semaine: conférence à 8 heures du soir à la chapelle.

MEUBLES DE STYLE
Mon IDRAC
28, Boulev. Haussmann, PARIS
BRONZES, MARBRES
INSTALLATIONS
complètes d'intérieurs
DEVIS & DESSINS SUR DEMANDE
1168

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

Le Grand Cirque Roche à l'Hippodrome

Ainsi que nous l'avons annoncé, et pour continuer à donner satisfaction aux spectateurs qui ont bien voulu, jusqu'ici, honorer le Cirque Roche de leur visite, la Direction avait ajouté, au programme déjà si attrayant, plusieurs nouveaux et captivants numéros, dont les sensationnels débuts ont eu lieu, samedi soir, vis-à-vis d'une très belle salle.

Citons d'abord M. Romeu, contorsionniste, qui se roule en boule, ni plus ni moins qu'un serpent; son travail est vraiment stupéfiant! La Troupe Japonaise Hingde, dans ses exercices incomparagbles; l'un de ces artistes monte sur une corde raide, dressée en pente, d'une extrémité de la piste, au faîte des galeries supérieures. Les Orlando et Rudolphe, athlètes à cheval sont aussi très goûtés, et l'on rit de bon cœur avec les Morissoff, lutteurs comiques parodistes, de même qu'avec la scène du « Pioupiou et la Cuisinière », et les clowns et Auguste. On applaudit toujours sans réserves: les Hassan, acrobates sur le fil de fer; les Sœurs Provéniès, cyclistes extraordinaires; les Monbar, gymnastes aériens. Les Frères Rolands, athlètes modernes, ne débuteront que lundi, par suite d'un retard imprévu, dans la livraison du matériel.

Avec un programme aussi artistiquement composé et la prédilection marquée du public pour le Cirque Roche, il y aura encore foule à chaque représentation.

Aujourd'hui dimanche, matinée à trois heures, et soirée à huit heures et demie.

Pour la location, s'adresser au Café de l'Hippodrome, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

— **Théâtre Renouprez.** — L'interprétation de « La Mascotte », samedi soir, a eu lieu devant un public assez dense, qui n'a pas ménagé ses bravos et ses applaudissements à MM. Renouprez, dans le rôle de Rocco; Roberti, dans celui de Pippo; Valdo, dans Laurent XVII. Mme Dorval a très bien tenu le rôle de Bettina, et Mme Tobel fut une Fiametta parfaite.

Voici l'ordre des prochains spectacles: Dimanche, en matinée, à trois heures (moitié prix pour les enfants): « Les Hirondelles » (dernière); en soirée: « La Fille de Mme Angot ». — Lundi: « Mam'zelle Sourire »; — Mardi: « La Périchole », avec M. Dubressy; — Mercredi: « Véronique ».

CONCERT DU PARC A 5 h. et à 8 h. 1/2, grand concert de gala. Mmes Renée Courcelle, Montmayor, Alycia; M. et Mme Druet duettistes sifflomanes; Traver, chanteur à voix; Bergus, monologuiste; Georges Roger, le comique excentrique oit Pain d'épices et Les Réard Roselty: Une soirée au Café-concert. Récréation chorégraphique à transformations. 64896d

CONCERT AUREL'S Salle Artistique, rue des Champs. — Matinée à 4 h.; soirée à 8 h. Début: Les Nerval et Clan, comédiens; Me Valner, diction; Triomphe d'Ywonna; Vasseur et Périssé, etc. etc. La Saint-Urgène, fou-rire. 64891

TOURCOING

— *Théâtre municipal.* — Aujourd'hui dimanche, en matinée et soirée, et demain lundi, irrévocablement, trois dernières représentations du très grand succès: *Ça m'étonne!* revue-opérette à grand spectacle, en 3 actes et un prologue. Scène nouvelle (Léopold II, à Tourcoing). Trois grands ballets; 100 costumes dessinés par Landolf; deux décors nouveaux. Tout le monde, petits et grands, peuvent entendre cette revue et applaudir ses excellents interprètes.

Mardi 4 mai: clôture annuelle.

— *Les concerts d'été.* — C'est le dimanche 16 courant qu'aura lieu l'inauguration des concerts d'été de 1909. Voici l'ordre et le programme des exécutions:

Dimanche 16 mai, Grande-Place, à 11 h. 1/2, Musique municipale; jeudi 20 mai, Grande-Place, à 5 h., Fanfare du Point-Central; dimanche 23 mai, place Thiers, Fanfare « Les Intimes »; jeudi 27 mai, Grande-Place, Fanfare « Les Intimes » et Union Fraternelle; dimanche 30 mai, place Thiers, Harmonie « La Fraternelle »; jeudi 3 juin, Grande-Place, Harmonie « La Fraternelle » et Echo de la Frontière; dimanche 6 juin, place Thiers, Trompettes Réunis; jeudi 10, Grande-Place, Trompettes Réunis et Orphéon Tourquennois; dimanche 13, rue de Gand, Musique municipale et Orphéonistes « Crick-Sicks »; jeudi 17, Grande-Place, Musique municipale et Orphéon des Travailleurs; dimanche 20, place Thiers, Trompettes « La Revanche »; jeudi 24, Grande-Place, Trompettes « La Revanche » et Avenir Lyrique; dimanche 27, place Thiers, Fanfare du Point-Central; jeudi 1er juillet, Grande-Place, Fanfare du Point-Central et Les Trouvères; dimanche 4, place Thiers, Harmonie « La Fraternelle »; jeudi 8, Grande-Place, Harmonie « La Fraternelle » et Les Mélomanes; dimanche 11, place Thiers, Harmonie du Blanc-Seau; dimanche 18, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge; dimanche 15 août, rue de Gand, Musique municipale et Orphéonistes « Crick-Sicks »; jeudi 19, Grande-Place, Trompettes Réunis et Orphéon Tourquennois; dimanche 22, place Thiers, Trompettes Réunis; jeudi 26, Grande-Place, Fanfare du Point-Central, et Union Fraternelle; dimanche 29, place Thiers, Harmonie du Blanc-Seau; jeudi 2 septembre, Grande-Place, Fanfare « Les Intimes » et Les Trouvères; dimanche 5, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge; jeudi 9, Grande-Place, Harmonie de la Croix-Rouge et Orphéon des Travailleurs; dimanche 12, place Thiers, Trompettes « La Revanche »; jeudi 16, Grande-Place, Trompettes « La Revanche » et Avenir Lyrique; dimanche 19, Grande-Place, à 11 h. 1/2, Musique municipale.

Les programmes des concerts devront être déposés au Secrétariat de la Mairie au moins dix jours à l'avance.

Ceux des exécutions du dimanche et des jours fériés seront au moins de six morceaux; ceux du jeudi, ou plutôt ceux de la Grande-Place, comprendront quatre morceaux pour la musique instrumentale et deux morceaux pour la musique chorale.

En cas d'empêchement, la société désignée pour l'exécution est tenue de se faire remplacer et de prévenir au moins dix jours à l'avance.

— *Vive la Grève! ou patronage Saint-Blaise.* — Ce soir, à six heures précises, aura lieu au patronage Saint-Blaise, rue des Cinq-Voies, une nouvelle représentation de *Vive la Grève!* drame social en 4 actes, de M. Daniel Robert.

BRASSERIE DES FAMILLES, A TOURCOING
18, rue de Tournai, 3 Place des Halles

Dimanche 2 mai, de 4 à 7 h., Cinéma Pathé. Vues nouvelles. Orchestre symphonique. Entrée: 40 cent.; à 7 h. 1/2, grand bal, brillant orchestre. Entrée: 50 cent.
Lundi 3 mai, à 6 h., cinéma. Orchestre symphonique. Entrée: 40 cent. 64943d

Pendant la période de réparation qui suit certaines maladies, comme la GRIPPE, la nutrition est parfois gravement compromise et la convalescence se prolonge indéfiniment. Ajoutez à l'alimentation journalière 3 ou 4 cuillerées de SOMATOSE LIQUIDE et bientôt, à la faveur de son action nutritive et stomachique, l'appétit renaîtra, les fonctions digestives se régulariseront et vous sortirez de cet état d'affaiblissement en même temps que les forces reviendront.
La SOMATOSE LIQUIDE se trouve dans toutes les pharmacies. 1883a

TISSUS Dépôt de fabrique. Lecointre, 1, rue de la Concorde (p. Sq. Pierre-Catteau), Rx. 64894

Pour vos cheveux exigez le Pétrole Hahn.

Zig-Zag
LE MEILLEUR
PAPIER À CIGARETTES
1962a

Communications

ROUBAIX. — **Prévoyants de l'Avenir (127e section).** — Recette de mai aujourd'hui, de dix heures à midi précis, salle Ste-Cécile, 23, rue St-Georges. Adhésions et renseignement à la même heure.

— **Les Amis Réunis du Fresney.** — Une section dramatique est en formation. Les personnes (hommes et femmes), qui désireraient en faire partie, sont instamment priées de se faire inscrire le dimanche 2 mai, chez M. Ernest Duquesne, rue de Mouvaux, 58.

TOURCOING. — **Syndicat des zingueurs, couvreurs et similaires de Tourcoing.** — Réunion de Commission, le lundi 3 mai, à cinq heures et demie du soir, au local. Décision à prendre au sujet de la défense des intérêts communs.

— **La Tourquennoise Accordéoniste** établie chez M. Emile Devriendt, 40, rue de l'Epine, fera une sortie en ville aujourd'hui dimanche. Réunion au local à une heure et demie. Départ à deux heures précises.

— **Chez les ouvriers plafonneurs.** — Le Syndicat des ouvriers plafonneurs et aides, de Tourcoing, nous prie de dire que les ouvriers plafonneurs syndiqués et non-syndiqués se réuniront dans leur local, 102, rue du Chêne-Houpline, le mercredi 5 mai, à cinq heures.

Utile précaution

A part les rhumes, toutes les affections des bronches tendent à devenir chroniques. Les bronchites, les pleurésies, l'influenza, laissent des traces qui causent l'essoufflement, l'oppression, l'asthme, le catarrhe, l'emphysème. On évite les complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris. 86618

INSTITUT D'ÉLECTROTHÉRAPIE DE TOURNAI
CLINIQUE DE DOCTEUR LENTZ
128, boulevard des Nervions. — Téléphone n° 516.
Traitements spéciaux: Haute Fréquence; Traitement de la goutte, de l'artériosclérose, neurasthénie. Bains de Lumière et Hydroélectriques: Arthritisme, rhumatisme, obésité, etc. — Rayon X. 55

FIANCÉS, pour vos bijoux, adressez-vous à la Maison J. DEKIMPE, 5, rue des Moulins, Mouscron, alliances or à 3 fr. 50 le gr.; bagues fiançailles diamant depuis 20 fr.; parures diamant depuis 80 fr. Achat, échange or, argent et diamant.

BELGIQUE

Lettre de Bruxelles

Après l'assemblée de Marche. — Les conclusions de la commission d'enquête militaire. — Le premier mai. — La naissance de l'héritière de Hollande et la Belgique

(*D'un correspondant particulier*)

Bruxelles, 1er mai.

L'assemblée de la Marche n'a pas détrompé l'attente de ceux qui la signalaient comme le point de départ d'un salutaire mouvement unioniste au sein du parti catholique. En se retrouvant, après un quart de siècle, dans la ville où M. Beernaert faisait retentir le coup de clairon libérateur de 1884, il semble que la Fédération des associations catholiques ait retrempé sa vigueur. Les discours prononcés cette année par MM. Beernaert et Woeste ont émerveillé dans le cœur des catholiques belges des échos aussi enthousiastes qu'autrefois, et le Congrès s'est séparé avec le sentiment très fort que le parti catholique n'est point encore, comme d'anciens l'ont prétendu, la veille d'une débâcle.

Est-ce à dire que les catholiques soient, du jour au lendemain, devenus des hommes nouveaux, et qu'ils aient dépouillé toutes leurs opinions divergentes? Il serait puéril de le croire, et cette uniformité, si même elle était réalisable, ne serait peut-être pas souhaitable. MM. Beernaert et Woeste eux-mêmes, bien qu'à l'unisson aujourd'hui, gardent leur personnalité d'hier; l'un, M. Beernaert, se plaisant aux vues larges, hardies, patriotiques, propres à enflammer les troupes; l'autre, M. Woeste, mettant les catholiques en garde contre les innovations qu'il juge hasardées. Mais au moins tous deux, et à leur exemple les catholiques belges du pays tout entier, placent par dessus leurs opinions et préférences personnelles la nécessité primordiale de défendre dans l'union la cause des libertés religieuses et de la sauvegarde sociale.

L'assemblée de Marche est de bon augure pour l'issue du Congrès de Malines, que d'aucuns appréhendaient, à raison de la très grande diversité d'opinions des hommes appelés à y prendre part. Le Congrès de Malines offrira cet avantage inappréciable d'être avant tout un Congrès d'œuvres. Or, sur le terrain des œuvres, l'union des catholiques n'est plus à faire; elle est faite, si même elle a été jamais rompue ou menacée. Dans les mêmes œuvres, ont voit se coudoyer des personnalités qui, au point de vue politique et social, paraissent très séparées. Ce sont les œuvres qui constituent entre ces personnalités le trait d'union, et il n'est pas douteux que, grâce au Congrès de Malines, ce trait d'union acquerra une force nouvelle.

***

La tâche dévolue à la Commission d'enquête militaire est terminée. Le rapport est déposé à la Chambre. On en connaît les conclusions. Au gouvernement, désormais, d'indiquer les siennes.

Pour les non initiés, les indications fournies par la Commission d'enquête se revêtent d'une certaine obscurité technique. Nul doute que, de part et d'autre, chacune cesseira encore d'épiloguer sur les constatations recueillies. Impartialement, il faut reconnaître qu'il y a un déchet tant dans les effectifs de guerre que dans les effectifs de paix. Toutefois, ce déchet n'est pas aussi élevé que l'affirmait M. le ministre de la Guerre, du moins si l'on calcule les effectifs d'après les règles antérieures à la législation de 1902. Or, dit-on, pour savoir si la législation de 1902 a déçu les prévisions, il faut s'en référer à l'époque où ces prévisions ont été établies.

La Commission n'a pas admis que le déchet fut dû exclusivement à la loi de 1902, et elle est d'avis que le déchet peut disparaître moyennant une application meilleure de cette loi. Les enrôlements de volontaires n'ont pas été suffisamment encouragés. Les volontaires et rengagés ne voyaient aucun avenir sérieux s'ouvrir devant eux dans la carrière militaire. On eût pu aussi, dit la Commission, leur réserver certains emplois civils de l'Etat, à l'issue de leur terme de service. Qui plus est, certains médecins ont refusé les candidats volontaires sans motif sérieux, sous prétexte que leur décision, si elle était entachée d'erreur, pouvait être revisée. Moyennant, en outre, de compléter le nombre des civils militarisés (qui a été arbitrairement réduit de 1.800 à 1.000 par le département de la guerre) et moyennant d'organiser une meilleure liquidation de la rémunération des miliciens, la Commission espère qu'on pourra pourvoir aux déchets.

Il ne faudrait pas conclure de là, cependant, que le gouvernement se contente de ces solutions fragmentaires. Le général Hellebaut, encouragé de divers côtés, semble décidé à mettre en question toute notre organisation militaire. On ne perdra pas de sitôt, vous le pensez bien, l'occasion qui s'offre de supprimer le remplacement, de rajeunir les effectifs et de fournir de la matière première pour les renforcements ultérieurs de la défense nationale. On croit que plusieurs ministres, et notamment le chef du Cabinet, penchent à accepter dans ses grandes lignes le projet de réforme du général Hellebaut. D'aucuns insistent même pour que le problème soit résolu au cours de la session actuelle. Mais on se demande si la Chambre en trouvera le loisir, même si elle en avait l'intention.

Quoiqu'il en soit, la discussion du budget de la guerre, qui va commencer incessament, menace d'être longue et agitée.

***

Le 1er mai entre de plus en plus dans les mœurs administratives, sinon dans les mœurs populaires. Il ne s'agit pas, bien entendu, du premier mai révolutionnaire, qui était autrefois un « grand soir » précurseur de la liquidation sociale. Le premier mai est devenu un simple jour de kermesse, où l'on chante, où l'on fête, où l'on boit. Peu d'ouvriers, même parmi les socialistes, sacrifient volontairement le salaire de la journée. C'est dans les régions wallonnes seulement et surtout dans le Hainaut, que le chômage du premier mai a revêtu quelque importance.

En revanche, partout où les socialistes siègent dans les Conseils communaux, ils ont proposé le chômage administratif et scolaire du premier mai. A Bruxelles et à Gand, ils ont réussi cette année à faire prévaloir leur revendication, à Bruxelles grâce à l'élément progressiste du parti libéral, à Gand grâce à l'abstentionisme